



ARRETE DU MAIRE

N° 2025- 412

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3ème groupe

Monsieur le Maire,

Jesoussigné M^r HARAND Sébastien EARL La Chaplière

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000),
l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à

A l'occasion de : Marché de Noël
Du 5/12/2025 de 15h à 20h, 6/12/2025 de 10h à 20h du 7/12/2025 de 10h à 18h
Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 21/10/2025
Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n° 2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance
n° 2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de
entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique (I)

M. HARAND Sébastien, EARL La Chaplière

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème groupe

le 05/12/2025 de 15h à 20h - le 06/12/2025 de 10h à 20h - le 07/12/2025 de 10h à 18h

A l'occasion de Marché de Noël - parking des Allées Marcel Jullian

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des
débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

PUBLIÉ LE
28 OCT. 2025

Fait à Châteaurenard, le **21 OCT. 2025**
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET



Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Prefète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- l'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE DÉBIT DE BOISSONS